

DÉCEMBRE 2021

Péronne

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

le mag

www.ville-peronne.fr

ENERGIES DU SANTERRE
des **hommes** au service
de vos **énergies**



ÉNERGIES
PERSONNE
DU SANTERRE



| gazelec.fr

retrouvez-nous sur www.energiesdusanterre.fr

Sommaire

ÉDITORIAL	3
RENCONTREZ VOS ÉLUS	5
MAIRIE INFOS	7
FINANCES	8-9
CULTURE	10
AGENDA	11
RÉTROSPECTIVE	12-13
VIE ÉCONOMIQUE	15
ENVIRONNEMENT	16
TRAVAUX	17
VIE MUNICIPALE	19
AFFAIRES SCOLAIRES & SOCIALES	21
TRIBUNES POLITIQUES	22

Péronne
le mag

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Directeur de la publication :

Gautier MAES

Rédacteurs en chef :

Mathilde DUBOIS & Sylvain HAGARD

Crédit photo :

Ville de Péronne

Crédit photo de couverture :

Thierry DELBART

Mairie de Péronne :

Service Communication

www.ville-peronne.fr

communication@ville-peronne.fr

Téléphone : 03.22.73.31.17

    @villedeperonne



Chères Péronnaises, Chers Péronnais,

Les festivités de fin d'année ont débuté et la magie de Noël rayonne sur notre belle commune. Depuis quelques jours, notre village de Noël a ouvert ses portes sur la place Louis Daudré. La patinoire a fait son grand retour et c'est un réel plaisir pour nous d'avoir retrouvé les commerçants de notre marché de Noël.

L'annulation du Village de Noël l'an passé aura été une réelle déception pour nous tous. C'est pourquoi cette édition 2021 a une saveur si particulière. Elle marque le moment des retrouvailles, la joie de pouvoir être ensemble de nouveau. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires. Je tiens à saluer l'investissement et le travail des agents communaux et des élus qui ont œuvré de concert pour illuminer vos fêtes de fin d'année.

Les mercredis 22 et 29 décembre, deux marchés des réveillons seront organisés sur la Place Audinot afin de vous permettre de profiter de produits locaux de qualité pour remplir vos tables de fin d'année.

L'an dernier, la crise sanitaire nous aura obligé à assurer la distribution des colis à nos aînés en porte à porte sans qu'ils puissent profiter de leur traditionnel spectacle de fin d'année. Cette année, nous sommes heureux de permettre aux Péronnais de 70 ans et plus de se retrouver le temps d'un après-midi où ils pourront assister à un spectacle avant de se voir remettre leur colis.

Jamais les vœux de santé n'auront trouvé tant de résonance dans nos esprits. L'année 2021 s'est clôturée avec la tenue de la semaine santé à Péronne. Du 29 novembre au 2 décembre, de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation ont été organisées à destination des enfants, des adolescents et des adultes. Cette semaine santé s'est terminée par la tenue du Forum Santé à l'Espace Mac Orlan et par la représentation de la pièce de théâtre « Le Médecin malgré lui à la sauce covid » par la compagnie À l'Évidence Trois Petits Points.

Déjà initiée depuis septembre dernier avec la réouverture de l'Espace Mac Orlan, la reprise de la vie culturelle va rythmer l'année 2022. D'ici quelques semaines, nous aurons le plaisir d'accueillir Booder avec son one man show « Booder is Back » et le Souffle Lyrique pour la représentation de l'opéra bouffe d'Offenbach « Orphée aux Enfers ». Nous aurons également la joie de recevoir Patrick Sébastien et Thierry Beccaro qui viendront jouer deux pièces de théâtre dans notre commune.

Quel plaisir de pouvoir à nouveau se détendre, de profiter d'une vie culturelle riche et variée, d'entendre à nouveau la musique résonner dans notre salle de spectacle et notre église. Vous trouverez joint au magazine un dépliant récapitulant l'ensemble des manifestations culturelles à venir.

La démocratie participative sera également le fil directeur de notre année 2022. Après la rencontre citoyenne du 22 novembre dernier, nous allons accueillir les nouveaux arrivants dans notre commune lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux Péronnais en janvier 2022. Annulées en raison du contexte sanitaire en 2021, les réunions de quartier vont pouvoir débuter afin d'enrichir le dialogue entre les élus et les habitants. Vous trouverez dans ce numéro les dates de ces différentes réunions.

Je tiens à vous présenter, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, tous mes vœux pour 2022. Je vous souhaite beaucoup de joie, de santé, d'amitié et de bonheur. Prenez soin de vous et de vos proches.



Gautier MAES, Maire de Péronne

DÉPÔT LÉGAL À PARUTION



Réalisation et Régie Publicitaire

04 75 51 88 40 Fax 04 75 53 75 65

info@afcommunication.com

SIÈGE SOCIAL

10 allée Hispano Suiza | ZA de Fortuneau

26200 MONTÉLIMAR

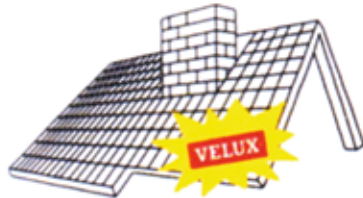
Bureaux secondaires : Bordeaux, Lyon et Strasbourg

L'éditeur ne garantit pas le caractère exhaustif des informations contenues dans ce bulletin et remercie par avance les lecteurs de leur indulgence.

www.afcommunication.com

Norauto

4 rue de Rome - CC Intermarché - 80200 PÉRONNE - Tél. 03 22 86 16 43 - Du Lundi au Samedi de 9h00 à 19h00



SCHULTZ
COUVERTURE
COUVERTURE
ZINGUERIE- CHARPENTE
AMÉNAGEMENT ET
ISOLATION DES COMBLES



Florent SCHULTZ
06 16 90 75 20 - 03 22 86 89 13
schultz.florent@gmail.com

35 Grande Rue - 80360 ETRICOURT MANANCOURT

Le Saint Claude
★★★



HÔTEL RESTAURANT

En plein cœur de la ville de Péronne, à deux pas de l'Historial de la Grand Guerre, c'est un lieu adéquat pour démarrer vos visites du circuit du souvenir mais également profiter du cadre exceptionnel des nombreux étangs de la Vallée de la Somme.

42 place du Cdt Louis Daudré à Péronne - ☎ 03 22 79 49 49 www.hotelsaintclaud.com



Pour que vos nuits
soient plus belles...

Route de Paris - 80200 PÉRONNE - ☎ 03 22 84 22 22 - peronne@kyriad.fr



PÉRONNE

03 22 85 25 53

Parking d'Intermarché  
Rue d'Athènes - 80200 Péronne



AIDE À DOMICILE
DÉPENDANCE : APA et PCH
CONFORT : Aide ménagère

19 rue Saint Fursy
80200 PERONNE

03 23 81 33 14 - Site : www.domidom.fr - Organisation agréée APA - PCH - Agrément N° SAP 752221341



ACCUEIL DES NOUVEAUX PÉRONNAIS

Avec Monsieur le Maire et l'équipe municipale, nous avons accueilli une quarantaine de nouveaux Péronnais le 5 juin 2021. Nous nous proposons de renouveler cette opération pour les personnes étant arrivées à Péronne depuis cette date. La prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux Péronnais aura lieu le samedi 29 janvier, à 11h00, en mairie.

Les personnes s'étant inscrites sur les listes électorales recevront une invitation. Les personnes n'ayant pas encore réalisé cette démarche et souhaitant participer à l'accueil des nouveaux arrivants peuvent se faire connaître à l'accueil de la mairie ou par mail à l'adresse m.drevelle@ville-peronne.fr

Au plaisir de se rencontrer, de faire votre connaissance et de vous présenter notre belle ville de Péronne.



Michel DREVELLE, conseiller municipal délégué aux associations et à la démocratie participative.



RÉFÉRENTS DE QUARTIERS

Les référents de quartier sont là pour faire remonter les informations, apporter des réponses rapides et efficaces et réinstaurer un dialogue avec les Péronnais. La ville a été découpée en 5 secteurs :



FAUBOURG DE BRETAGNE
Claudette GUIDON
• 03.22.84.95.42
• c.guidon@ville-peronne.fr



CENTRE-VILLE
Cindy YGOUF
• 06.99.50.84.67
• c.ygouf@ville-peronne.fr



MONT SAINT-QUENTIN & VIEUX MONT SAINT-QUENTIN
Martine RICHARD
• 06.76.00.08.63
• m.richard80@orange.fr



CHAPELETTE
Juliette BUSIGNIES
• 06.52.21.78.96
• juliette.busignies@gmail.com



HALLES / SAINTE RADEGONDE / QUINCONCE
Bruno THOMAS
• b.thomas@ville-peronne.fr



Delphine MARTEL
• 07.87.00.04.40
• marteldelphine@sfr.fr



Fabrice CARETTE
• 06.14.27.84.66
• fabrice.carette@sfr.fr

Vos élus restent à votre disposition toute l'année.
Pour leur écrire, rendez-vous sur www.ville-peronne.fr > Municipalité
> Le Conseil Municipal ou déposez votre courrier à l'accueil de la mairie.

Intermarché

HYPER



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30
et le dimanche de 9h à 12h30

Avenue de l'Europe - B.P. 70147 - 80200 PÉRONNE

03 22 73 30 00



Netto

03.22.84.62.44

Du lundi au samedi de 8h30 à 19h

4 rue de Madrid - 80200 PÉRONNE

RECENSEMENT DE LA POPULATION

À QUOI ÇA SERT ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... C'est de ces chiffres que découle la participation de l'État au budget des communes : **plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Un agent recenseur recruté par la mairie et formé se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne sur le-recensement-et-moi.fr. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, les agents recenseurs peuvent distribuer des questionnaires papier. Ensuite, l'INSEE se charge d'analyser toutes les données collectées.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Les agents recenseurs recrutés par la Ville de Péronne se présenteront avec une carte officielle. Le recensement c'est sûr ! Vos données sont protégées : seul l'INSEE y a accès, et est tenu au secret statistique.



Besoin d'un renseignement sur le recensement à Péronne ?

Écrivez à l'adresse peronnerecensement@ville-peronne.fr ou à etat-civil@ville-peronne.fr
Ou contactez le 03 22 73 31 07

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour s'inscrire sur la liste électorale, il suffit de se munir de sa carte nationale d'identité ou de son passeport, en cours de validité, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est possible de s'inscrire toute l'année sur les listes électorales. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le scrutin. Si vous souhaitez voter lors des élections présidentielles, il faut vous inscrire sur les listes électorales avant le **4 MARS 2022**. Si vous souhaitez voter lors des élections législatives, il faut vous inscrire sur les listes électorales avant le **6 MAI 2022**.

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire selon plusieurs modalités :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du CERFA de demande d'inscription
- Par courrier adressé à la mairie en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et du CERFA de demande d'inscription

Le service élections de la Ville de Péronne vous accueille le lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Renseignements : 03 22 73 31 07

- s.revelant@ville-peronne.fr
- etat-civil@ville-peronne.fr

CALENDRIER DES ÉLECTIONS - 2022

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE	1 ^{er} tour : 10 avril 2022
Durée du mandat : 5 ans	2 ^{ème} tour : 24 avril 2022
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES	1 ^{er} tour : 12 juin 2022
Durée du mandat : 5 ans	2 ^{ème} tour : 19 juin 2022

État civil

Nous présentons nos condoléances à la famille de :

PETIT Rolande	22/09/2021
BOBEUF Georges	25/09/2021
DÉTAVE Gisèle	26/09/2021
GOÛT Liliane	30/09/2021
PATUREL Brigitte	09/11/2021
THÉRY Emilie	11/11/2021

Félicitations aux heureux parents de :

LEFÈVRE Aaron, Timéo, Benoît, Maël	31/08/2021
THIERRY Alyx, Patricia, Edith, Jacqueline	28/10/2021
DUPREZ Louis, Christophe, Philippe	08/11/2021

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux heureux mariés :

Laurent BERNARD et Stéphanie CARON

LE BUDGET DE LA VILLE DE PÉRONNE

Qu'est-ce qu'un Budget primitif ?

Le **budget communal** est élaboré par le maire en tant qu'autorité exécutive, et est adopté par l'autorité délibérante soit le conseil municipal en début d'exercice dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale souhaitée.

Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

Comment fonctionne le budget d'une collectivité territoriale ?

Financée à la fois par les contribuables locaux, par les dotations de l'État et au besoin par l'endettement, chaque collectivité territoriale ou encore appelée collectivité locale (commune, département, région...) est soumise en conséquence à des règles budgétaires strictes.

Qui a le pouvoir d'engager les dépenses dans le budget communal ?

Beaucoup plus complexe qu'un budget ménager, le budget communal est à la fois un acte de prévision (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année) et un acte d'autorisation (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).

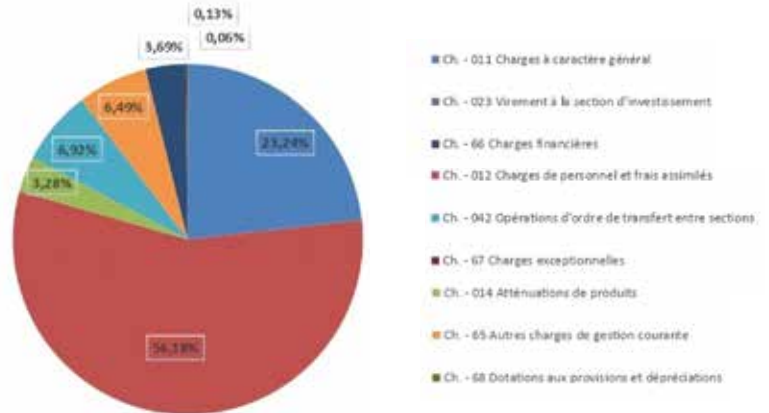
Le budget primitif comporte 2 sections, **une section de fonctionnement** qui regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).

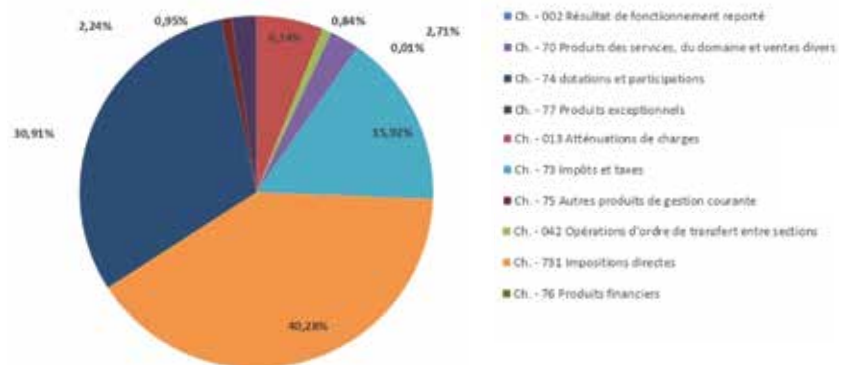
Et **une section d'investissement**

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

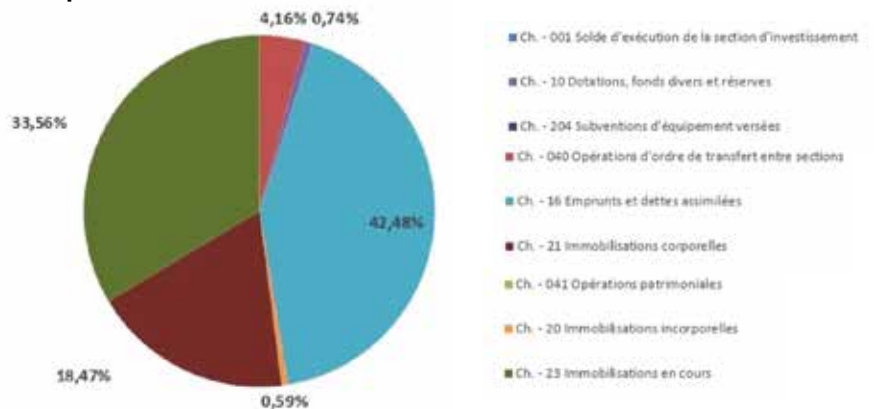
Dépenses de fonctionnement BUDGET 2020



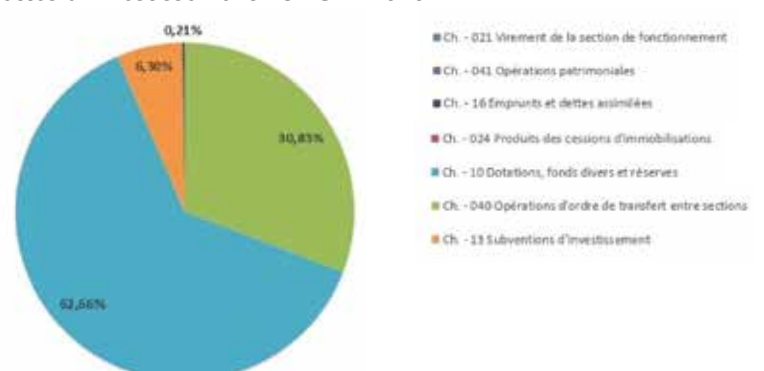
Recettes de fonctionnement BUDGET 2020



Dépenses d'investissement BUDGET 2020



Recettes d'investissement BUDGET 2020

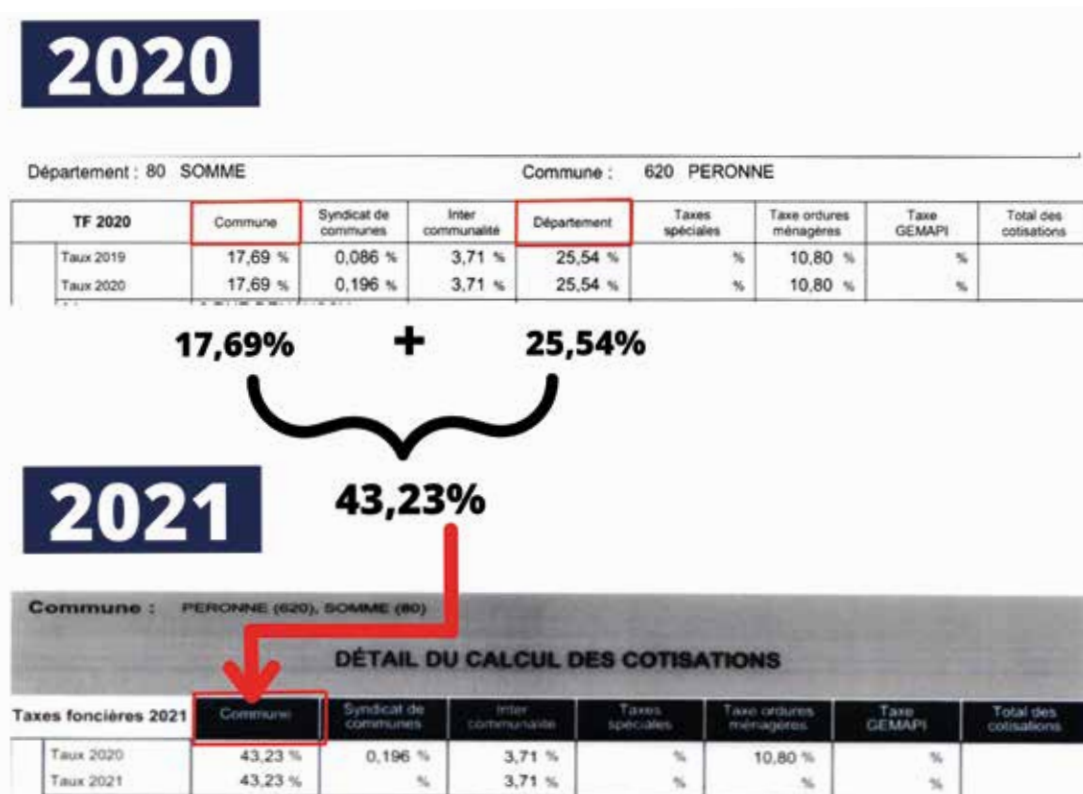


Taxe sur le foncier bâti 2021: ce qui change...

Vous allez sûrement remarquer que le taux de fiscalité de votre taxe foncière 2021 a été modifié. Alors que le taux communal était de 17,69% en 2020, il est passé à 43,23% en 2021. Voici ce qui change pour la taxe sur le foncier bâti en 2021 :

Les communes ont perdu les taxes d'habitation qui ont été supprimées en 2020. En compensation, elles récupèrent la part du département sur leur taux de fiscalité.

Ainsi, en 2020 votre taxe foncière se composait en partie du taux communal (17,69%) et du taux départemental (25,54%). Sur votre nouvelle taxe foncière, vous ne retrouverez plus le taux départemental et le taux communal passera à 43,23% - ce qui correspond à la fusion des deux taux.



La situation financière de la Ville reste fragile. Deux raisons majeures à cette situation et qui ont été la cause des difficultés rencontrées pour élaborer notre budget

- L'endettement encore important à hauteur de 9 M€ au 31 Décembre 2021 et ce, sans avoir contracté de prêts depuis 2013.
- Le transfert des deux zones d'activités à la Communauté de Communes de Haute Somme qui nous a conduit à équilibrer ces budgets qui sont restés longtemps déficitaires. Ce n'est pas moins de 4.8M€ qui ont été nécessaires pour équilibrer.

Malgré tout cela, nous avons souhaité maintenir les taux de fiscalité du foncier bâti et du non bâti à hauteur de ceux votés en 2020, car nous pensons qu'il n'appartient pas aux Péronnais de combler les erreurs de gestion du passé.

La solution retenue reste rigueur dans tous les services avec obligation de maîtriser les dépenses. Certes, des efforts ont été consentis ces dernières années, mais ils restent insuffisants, et nous devons poursuivre notre rigueur budgétaire et l'optimisation de nos services tout en continuant d'offrir des services de qualité aux Péronnais.

La difficulté financière dont nous avons hérité est certes contraignante mais nous mettons à profit cette période pour préparer en amont les dossiers d'investissements, en préparant les demandes de financement de l'Etat ou des collectivités locales.



Monsieur CONTU
4^{ème} Adjoint aux finances

NOUVEAUTÉ POUR LA LECTURE PUBLIQUE : LA MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUES

A l'initiative du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), l'informatisation en réseau des huit bibliothèques-médiathèques du territoire est actuellement en cours. Les usagers vont pouvoir profiter d'un Système Informatisé de Gestion des Bibliothèques (SIGB), et d'un portail qui va optimiser la visibilité du réseau.

Un catalogue commun, des services documentaires en ligne accessibles à distance 7 jours/7, ainsi qu'une carte unique de lecteur vont être mis en place, afin d'harmoniser le fonctionnement et la gestion des collections. Chacun va pouvoir ainsi bénéficier d'un outil de travail performant et collaboratif pour améliorer les services en direction du public.

La carte unique de lecteur permet ainsi l'accès à l'ensemble des bibliothèques-médiathèques du territoire. La gratuité va également être instaurée dans chacune des structures ; pour notre bibliothèque municipale de Péronne, rappelons que c'est déjà le cas depuis le mois de juin 2021 !

La mise en réseau va permettre d'harmoniser les modalités d'emprunt pour permettre aux usagers de retirer des ouvrages indistinctement dans chacune des bibliothèques-médiathèques du territoire, et de leur faciliter l'accès à l'ensemble de l'offre documentaire et aux services. Cela simplifiera l'accessibilité des collections auprès du public et lui permettra d'emprunter davantage de documents sur l'ensemble du réseau.

Un règlement intérieur unique et commun à tous est en cours de rédaction, dans lequel vont figurer les dispositions générales, les droits et conditions d'inscription, les règles de prêt individuel, les autorisations parentales, la réservation et la prolongation d'ouvrages ou de documents, etc... Enfin, une convention d'adhésion ayant pour but de formaliser et d'affirmer l'engagement des communes ou communautés de communes dans le projet de développement de la Lecture Publique va prochainement être adoptée dans chacun des conseils municipaux ou communautaires concernés.

Le site internet du réseau va quant à lui favoriser la mise en valeur de toutes les bibliothèques-médiathèques du territoire, et donner de la visibilité et de l'importance aux actions menées par les bibliothécaires et le réseau lecture.



Philippe PONCHON
6^{ème} Adjoint à la Culture

Le Village de Noël



Depuis le 11 décembre dernier, le Village de Noël a ouvert ses portes sur la Place Louis Daudré pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Le Père-Noël a retrouvé son chalet au cœur de la banquise enchantée, les plus aventureux ont pu chausser les patins pour sillonner la grande patinoire de glace et nos artisans sont bien installés dans leurs chalets. La magie des fêtes rayonne sur notre belle commune.

Mais savez-vous comment s'organise et se prépare le Village de Noël de Péronne ? Les lutins du Père-Noël vous dévoilent les secrets de l'organisation d'un tel événement. Depuis le mois de septembre, les élus et les agents municipaux travaillent de concert à la mise en place du Village de Noël 2021.

Plusieurs services de la ville sont impliqués dans l'organisation de cette manifestation. Le service « Spectacle et animations » en est en quelque sorte la colonne vertébrale. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de la disposition du village de Noël et la recherche d'animations pour rythmer cette période de fêtes. Ce sont également les agents de ce service qui gèrent les relations avec les commerçants et artisans louant des chalets sur le village de Noël. La bibliothèque municipale s'occupe quant à elle de l'atelier des lutins et l'école de musique intervient régulièrement pour animer le Village de Noël.

Les agents des services techniques se chargent de l'installation des illuminations dans l'ensemble de la ville, des décors de la Banquise Enchantée et des chalets du

Village de Noël. Ils s'occupent également de la coupe, du transport et de l'installation du sapin principal qui trône sur la Place Louis Daudré et des différents végétaux qui décorent le village de Noël ainsi que les décors des ronds-points.

Les agents de la police municipale sont mobilisés en amont du Village de Noël puisqu'ils s'assurent du bon respect de tous les points de sécurité, ils rédigent les différents arrêtés municipaux nécessaires au déploiement du village de Noël ainsi que les avis aux riverains. Ils sont également présents tous les jours sur le Village de Noël pour assurer la sécurité de chacun.

Enfin, le service communication s'occupe de la réalisation des différentes affiches, du programme des animations et de la promotion du Village de Noël auprès des différents organes de presse.

C'est grâce à la mobilisation et à l'implication de chacun que ce Village de Noël peut voir le jour. Il vous reste encore quelques jours pour venir profiter de la patinoire, des chalets et de l'atelier des lutins !

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JANVIER 2022

■ 15 JANVIER :

Atelier parentalité
14h00 à 17h00, Maison de quartier de Mont Saint-Quentin
Gratuit, inscription avant le 14 janvier au 03 22 84 75 10

■ LES 15 ET 16 JANVIER :

Concert du Nouvel An | Orchestre d'harmonie de la ville de Péronne
Samedi 15 janvier, 19h00
Dimanche 16 janvier, 11h00
Espace Mac Orlan
Entrée libre, renseignements à ohvp80200@gmail.com

■ 21 JANVIER :

Spectacle | Booder is back !
20h30, Espace Mac Orlan
Réservations sur ville-peronne.fr
> Saison Culturelle
Renseignements au 03 22 73 31 16



■ 30 JANVIER :

Spectacle | Le Souffle Lyrique
Orphée Aux Enfers
16h30, Espace Mac Orlan
Réservations sur spectacles-peronne.fr
Renseignements au 03 22 73 31 16



FÉVRIER 2022

■ 03 FÉVRIER :

Spectacle | Grande Peur et Misère au III^{ème} reich
20h30 – Espace Mac Orlan
Entrée libre - Renseignements et réservations à j.robiquet@coeurdeshautsdefrance.fr



■ 06 FÉVRIER

Thé Dansant | Péronne En Fête
14h30, Espace Mac Orlan
Renseignements au 07 86 31 61 25

La tenue de ces manifestations est soumise à l'évolution de la situation sanitaire

■ 07 FÉVRIER

Don du sang
De 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
Espace Patrick Dupond
Prendre rendez-vous au préalable sur le site de l'EFS

■ DU 19 AU 27 FÉVRIER

Exposition | Salon Petit Format 2022
Salle Altena, Hôtel de Ville
Renseignements auprès de la société des peintres de Péronne : societe-des-peintres-de-peronne@orange.fr

■ 20 FÉVRIER

Salon | Salon Beauté Et Bien-Être
de 10h00 à 18h00, Espace Mac Orlan
Entrée libre, renseignements à assoc.beaute.bienetre@gmail.com ou au 07 69 35 94 02

MARS 2022

■ 13 MARS

Théâtre | Les Cachottiers
15h30, Espace Mac Orlan
Réservations sur spectacles-peronne.fr
Renseignements au 03 22 73 31 16



■ 15 MARS

Loto | Péronne en Fête
Espace Mac Orlan
Renseignements au 07 86 31 61 25

■ 19 ET 20 MARS

Salon | Printemps du Terroir
Espace Mac Orlan
Renseignements au 03 22 73 31 16

■ 20 MARS

Braderie de Printemps
Renseignements au 03 22 73 31 22

PROCHAINES DATES

RÉSERVEZ-VITE SUR SPECTACLES-PERONNE.fr

- L'ORCHESTRE DE DOUAI
Samedi 30 avril, 20h30 – Espace Mac Orlan
- LOUIS XVI.fr (avec Patrick Sébastien)
Dimanche 22 mai, 15h30 – Espace Mac Orlan
- CHŒUR DE CHAMBRE SEPTENTRION
Mercredi 29 juin, 20h30 – Église Saint Jean-Baptiste

Rétrospective

Cérémonie du 1^{er} septembre



Cérémonie du 2 septembre

Asso's en folie ▶



◀ Journées Européennes du Patrimoine



◀ Inauguration du Forum de l'emploi et de la formation



◀ Inauguration de la Foire Saint Michel

◀ Bilan d'étape



Beggars banquet



Marche Rose ▶



◀ The Eggmen





▲ Inauguration du Forum Seniors



▲ Brass dance orchestra



► Festi Jeux



▲ Salon du bien-être dans le cadre de la semaine bleue

▼ Intervention du Quatuor Tana au Centre Social



► Signature de la convention petits déjeuners



◀ Parent'aise en famille



▲ Soirée frissons à la mairie



▲ Rencontre avec le révérend Massamba Nzinga



▲ Renforcement musculaire pour Octobre Rose



▲ Spectacle L'académie des sorciers et le coffre des secrets



▲ Cérémonie du 11 novembre



► Concert trompette et orgue en l'église Saint-Jean Baptiste





**VENDREDI
21 JANVIER**

20H30

ESPACE MAC ORLAN

À PARTIR DE 26€

**RÉSERVATIONS SUR
VILLE-PERONNE.FR**

RENSEIGNEMENTS : 03.22.73.31.16

BOON

IS BACK

ILS SE SONT INSTALLÉS À PÉRONNE !

Depuis la parution du deuxième numéro de Péronne le Mag (Septembre 2021), des commerces ont ouvert leurs portes dans notre commune.

Ouverture du Sun Burger

Le 17 septembre dernier, le gérant de l'enseigne de restauration rapide « Sun Burger » a reçu les élus pour l'inauguration de son restaurant. Implanté au 14 rue Pasteur, Sun Burger vous accueille tous les jours, sauf le dimanche midi. Cette franchise est présente dans les grandes villes comme Amiens, Saint-Quentin et Beauvais. Il s'agit de la première ouverture dans l'Est de la Somme.



Ouverture de la Maison des Brocanteurs

La Maison des Brocanteurs, inaugurée le vendredi 25 septembre, est un projet dédié à la brocante et porté par Julien Cohen, célèbre brocanteur qui intervient dans l'émission « Affaire Conclue » sur France 2. Elle est ouverte aux particuliers du vendredi au dimanche, de 10h00 à 18h00.



L'exemple d'une réussite malgré un contexte sanitaire difficile...

Le club de sport « L'Orange Bleue Péronne » a fêté ses 4 ans d'ouverture le 16 octobre dernier. À cette occasion, Monsieur Perez et Monsieur Carette sont allés saluer les nouveaux gérants de la salle de sport localisée au 7 rue de Madrid.



Zoom Sur

La maison des brocanteurs



L'annonce du 11 mai 2021 avait beaucoup fait réagir sur les réseaux : après des années de fermeture, l'ancien Monoprix de Péronne a été vendu. Julien Cohen, l'antiquaire et animateur phare de l'émission « Affaire Conclue » diffusée sur France 2, s'est porté acquéreur de l'ancienne Banque de France de Péronne pour y ouvrir la première Maison des Brocanteurs.

Pour la première fois en France, des professionnels de la brocante sont rassemblés dans un même local pour le plus grand plaisir des amateurs de seconde main. Au total, 22 brocanteurs de régions et de styles différents sont réunis dans cette Maison des Brocanteurs. Le rachat de ce bâtiment est une belle opportunité pour notre ville puisqu'il va participer à la redynamisation du centre-ville et va permettre de faire rayonner Péronne au-delà de ses frontières.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En plus de pouvoir dénicher des objets uniques avec une histoire riche, vous pouvez également profiter des « Expertises de Julien » puisque Julien Cohen est présent une fois par mois à Péronne pour expertiser vos objets !

Réunion Commerçants



Le 26 octobre dernier, Monsieur Perez – conseiller délégué au commerce, aux entreprises et au développement économique – a convié les représentants du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) à une réunion de présentation des aides existantes pour les commerçants.

Un accent particulier a été mis sur le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Ce soutien à l'investissement pour les commerçants, artisans et entreprises de proximité est une aide directe pour les projets d'investissement de plus de 5000€, subventionnée à part égale par l'État et les Communautés de communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie. Les subventions vont de 30% à 40% en fonction du type d'investissement.

Vous êtes un professionnel ? Retrouvez un récapitulatif des aides existantes sur www.ville-peronne.fr > professionnels > aides aux professionnels.

- Marine Bresous, chargée de mission FISAC – 03 22 84 78 85
- Aurélien Pochol, chargé de mission développement pour la Ville a.pochol@ville-peronne.fr

La boutique à l'essai a trouvé son commerçant !



Située au 9 rue Saint-Sauveur, la boutique à l'essai a trouvé son concept et son commerçant ! La signature du bail a eu lieu en mairie, le 5 novembre dernier, en présence de Madame Lecocq – 1^{ère} adjointe à la Revitalisation du Centre-ville et à l'Habitat – et de

Madame Robail, Directrice Générale des Services.

Dans quelques semaines, l'enseigne « Au Vide-Grenier Ti Mic Mac » ouvrira ses portes dans notre ville. Environ 70 boxes offriront la possibilité aux particuliers de vendre des biens d'occasion, contre une location et un pourcentage pour l'enseigne à la revente. Ce dépôt vente 2.0 offrira une seconde vie à vos objets ! Après l'ouverture de la Maison des Brocanteurs, l'arrivée de l'enseigne « Ti Mic Mac » montre bien tout l'intérêt que représente aujourd'hui le marché de la seconde main.

LA VILLE DE PÉRONNE CONSERVE SES TROIS FLEURS DU LABEL VILLE FLEURIE



Le jury régional a dévoilé fin octobre le palmarès des Villes et villages fleuris. Parmi les 341 communes récompensées se trouve notre ville qui conserve ses trois fleurs ! Le label « 3 fleurs » a été obtenu en 2013 : grâce aux actions menées depuis et à l'investissement des agents des Espaces Verts, il a été maintenu à ce niveau. Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DU LABEL ?

Les critères évaluent notamment la démarche globale de valorisation communale par le végétal et le fleurissement, les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population et des touristes, les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité ou encore la cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

QUELS SONT LES ATOUTS D'UNE COMMUNE LABELLISÉE ?

La présence du végétal en toutes saisons et l'aménagement des espaces paysagers en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune participent à un environnement accueillant où il fait bon vivre. La végétalisation saisonnière, la propreté des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine végétal et architectural favorisent l'attractivité touristique et contribuent au développement de l'économie locale. La protection de la faune, de la flore et des ressources naturelles constitue une priorité de politique locale.

Cuves à eaux aux jardins ouvriers

Il y a quelques semaines, trois cuves à eaux ont été installées dans les jardins ouvriers de Péronne. L'installation de cet équipement a été possible grâce aux dons de trois entreprises que nous remercions chaleureusement : l'entreprise Castrol de Péronne, le groupe Cristal Union - usine de Sainte Emilie et la Lainière de Picardie de Buire Courcelles.

L'utilisation d'eau de pluie, via une cuve de récupération est une solution alternative et complémentaire aux réseaux de distribution classiques. Elle est également bénéfique pour l'environnement et ne met pas à contribution les nappes phréatiques.

L'opération « un, deux... tri ! » s'intensifie dans les cimetières communaux

Lancée en juin 2021, l'opération « UN, DEUX... TRI ! » avait débuté par un renouvellement de l'affichage afin de faciliter le tri sélectif dans les cimetières communaux. Une nouvelle étape a été franchie en octobre, puisque grâce à la participation de la Communauté de Communes de la Haute-Somme, des composteurs ont été installés dans les cimetières de notre ville.

Actuellement, deux composteurs ont été mis en place au cimetière du Centre (un près du Carré des Anges et le second à l'entrée côté petit portillon) et un autre composteur a été implanté au cimetière de Sainte-Radegonde. En revanche, la configuration du cimetière de Mont Saint-Quentin ne nous permet pas l'installation de cet équipement. Des poubelles servent toujours à récolter les déchets verts.

Désormais, vous pouvez donc déposer vos déchets végétaux dans les composteurs, vos gravats et objets lourds dans les bacs installés à cet effet et tous vos autres déchets dans les poubelles. Le compost issu des déchets végétaux sera réutilisé par le service des Espaces Verts de la ville afin d'alimenter nos massifs : une vraie économie circulaire et écologique ! Puisque les petits gestes de chacun participent au confort de tous, nous comptons sur votre participation !

Avec l'arrivée de l'hiver, je pense à entretenir mon trottoir

En période de neige ou de verglas, un trottoir non entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Pour prévenir les risques de glissement et de chute, un arrêté municipal sur la salubrité publique a été pris en 2005. L'article 4, relatif aux trottoirs et rues précise que « Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires, les concierges sont tenus de balayer la neige devant leur maison ou immeuble sur les trottoirs jusqu'au fil d'eau, en dégagant celui-ci autant que possible ».

En présence de cet arrêté municipal imposant l'entretien du trottoir devant chez lui, le riverain ne respectant pas ses obligations peut voir sa responsabilité civile engagée lorsqu'un piéton est victime d'une chute. Alors pour que la sécurité de chacun soit assurée, je pense à entretenir mon trottoir !



LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DU CENTRE



En réponse à la tribune du groupe « Ensemble, redonnons un avenir à Péronne » parue en septembre dernier dans Péronne le Mag, nous tenions à éclaircir le point relatif aux travaux à l'école du Centre. Ce dernier a largement été évoqué en conseil municipal, mais il semblerait que nous n'ayons pas été écoutés.

Avant tout, il est important de dire que l'état actuel de la charpente est le résultat d'un manque d'entretien des précédentes mandatures. Chacune en son temps a fait le choix de ne pas traiter ce problème et de le passer sous silence par soucis d'économies ou au profit d'événements festifs. Pour notre part, nous prenons toute la mesure des problèmes de couverture découverts sur les bâtiments municipaux et notamment à l'école du Centre. C'est pourquoi une ligne budgétaire a immédiatement été inscrite. La reprise de la charpente et la réfection partielle de la toiture de l'école sont une priorité et font l'objet d'une attention particulière.

L'équipe municipale entend bien prendre le dossier en main et a déjà commencé à travailler en ce sens. Dès le printemps dernier, après avoir obtenu l'avis d'un bureau d'étude et à l'issue d'une concertation avec le corps enseignant, Mme LEMAIRE, Adjointe aux Affaires Scolaires a fait le nécessaire afin que la bibliothèque et les classes, situées au niveau de la zone sinistrée, soient déplacées. Ainsi, deux classes de maternelle ont été transposées dans les bâtiments de l'école primaire afin de ne prendre aucun risque pour les enfants et personnels enseignants.

Nous profitons également pour revenir sur les discussions émanant des Réseaux Sociaux quant à la répartition des élèves dans les classes et aux conditions d'accueil des enfants. Nous tenons à éclaircir et rassurer l'ensemble des familles concernées sur ces deux points. D'une part, l'école du Centre est l'établissement ayant le plus de salles de classe non occupées aussi, les élèves n'ont pas été déplacés au détriment des conditions d'accueil d'autres camarades.

D'autre part, en ce qui concerne les effectifs, ces derniers sont fixés par l'inspection académique. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la mairie ne gère absolument pas la répartition des effectifs scolaires.

Un remaniement des classes a été demandé par Madame L'inspectrice départementale début octobre et une réunion a été organisée avec les parents concernés. Ainsi, les deux classes de Grandes Sections ont été fusionnées pour aboutir à une classe de 23 élèves, les Petites Sections sont accueillies à hauteur de 25 élèves et les Moyennes Sections comptent 26 élèves. Les CP et CE1 ont tous deux été dédoublés en une classe de 14 et une seconde de 15 élèves sur chaque niveau. Au final, les effectifs sont parfaitement dans la norme et les enfants sont accueillis dans des classes adaptées.

Enfin, à ce jour, nous pouvons confirmer qu'un marché va être lancé dans les semaines à venir afin de contracter avec une entreprise et de bloquer une période d'intervention. Les entreprises de couverture sont peu nombreuses et très sollicitées : ces dernières annonçaient des délais de 12 à 18 mois il y a encore peu de temps. Aujourd'hui, des difficultés d'approvisionnement, notamment en bois, rendent difficile l'annonce d'un délai précis. Nous avons donc décidé de profiter de cette période pour rechercher des subventions afin de diminuer les coûts supportés par la commune.

En tout état de cause, avec ou sans subvention, les travaux devraient être réalisés au premier semestre 2022. Je tiens à rappeler à tous qu'il y a un an, personne ne se souciait de ce problème puisque ni le personnel enseignant ni les parents d'élèves n'en avaient connaissance ! Aujourd'hui, nous traitons ce dossier comme une priorité avec les contraintes exposées précédemment.

Madame LEMAIRE et moi-même restons à votre disposition.



Céline Beaugrand,
adjointe aux Travaux,
à l'Urbanisme et aux
Marchés Publics

Laurence Lemaire,
Adjointe aux
Affaires Scolaires, à
la Petite Enfance
et à la Santé.



Travaux d'isolation

Ces travaux d'isolation ont été financés par des certificats d'économies d'énergie.



Ces dernières semaines, la Ville de Péronne a réalisé des travaux d'isolation sur différents bâtiments grâce aux Certificats d'Économies d'Énergie. Ainsi, dans les garages situés sous la salle Alfred Rey et la mission locale, une projection de laine minérale d'une épaisseur de 110mm a été réalisée, permettant l'isolation de 856m². Dans le cadre de cette opération, près d'1,7 kilomètre de réseau d'eau chaude sanitaire a été isolé. Enfin, environ 500m² de combles perdus ont été isolés grâce au soufflage d'une laine minérale de 275 mm.

En assurant une meilleure isolation de ces bâtiments concernés par les travaux, la Ville de Péronne va pouvoir limiter les déperditions énergétiques et réaliser des économies en réduisant ses factures d'énergie. L'isolation permet également de réduire notre empreinte écologique puisque moins nous consommons d'énergie, moins nous émettons de CO₂. Enfin, une meilleure isolation permet aussi d'assurer une meilleure conservation des bâtiments.

QUEL EST LE COÛT DE CES TRAVAUX ?

Le coût total de ces travaux d'isolation s'élève à 72.500,00€. Cependant, leur réalisation n'a absolument rien coûté à la ville et aux administrés puisqu'elle a été financée à 100% par le biais des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du Ministère chargé de l'énergie aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie.



ORPHEE

aux

ENFERS

Orphée aux Enfers
de Jacques Offenbach

Dimanche 30 janvier
16h30 | ESPACE MAC ORLAN

10 €

Gratuit pour
les -12 ans

RÉSERVATIONS SUR
SPECTACLES-PERONNE.FR

RENSEIGNEMENTS : 03.22.73.31.16



OCTOBRE ROSE À PÉRONNE



Durant tout le mois d'Octobre, la Ville de Péronne et la Ligue Contre le Cancer – Comité de la Somme se sont associés afin de récolter des fonds dans le cadre de la campagne Octobre Rose qui vise à sensibiliser au dépistage et à la lutte contre le cancer du sein.

À cette occasion, un programme complet d'animations a été mis en place : lâchers de ballons sur le marché avec la Ligue contre le cancer, marche rose avec l'Office de Tourisme, lectures autour de la femme et de la féminité avec la bibliothèque municipale de Péronne, initiation à la country avec les Péronne Country Dancers, renforcement musculaire avec l'Orange Bleue Péronne, vente de vin chaud avec Péronne en fête...

Grâce à votre mobilisation, nous avons récolté la somme de 1261,01€ au profit de la Ligue contre le Cancer ! Cet argent a été remis à Monsieur Vienot, représentant de la Ligue, lors d'une réception à la mairie.

Découvrez le Service État-Civil

Le service État-Civil est l'un des plus importants de la collectivité. Élodie Frenoy et Stéphanie Revelant gèrent de nombreux dossiers rattachés à des thématiques diverses et variées. Quotidiennement, elles s'occupent de la gestion des actes sur COMEDEC (COMmunication Électronique des Données de l'État-Civil). Ce système permet aux administrations et organismes – ayant le droit demander de tels actes - de demander directement, auprès des officiers de l'état-civil qui en sont dépositaires, la vérification des données déclarées par les usagers.

Réelle colonne vertébrale assurant le fonctionnement de l'administration de la commune, le service état-civil s'occupe notamment de la gestion des actes de décès, des actes de naissance et des actes de mariage. En plus des actes de décès, les agents peuvent établir selon les cas les certificats d'hérédité aux familles, les autorisations de fermeture de cercueils, les autorisations de crémation et de dispersion des cendres. Dans le cadre des naissances, les équipes se chargent de réaliser les reconnaissances avant et après naissance. C'est également auprès du service état-civil que peuvent être réalisées les demandes de changement de nom et de prénom.

De surcroît, les officiers d'état-civil établissent les actes de mariage et peuvent être amenés à réaliser des auditions de mariage. Ils célèbrent

également les PACS et les baptêmes républicains.

En plus de la gestion des différents actes, Élodie Frenoy et Stéphanie Revelant se chargent du recensement citoyen obligatoire pour tous les jeunes à partir de 16 ans.

Parmi leurs missions, nous retrouvons le volet des élections. C'est le service état-civil qui gère les inscriptions d'office sur les listes électorales après le recensement militaire ainsi que les inscriptions volontaires pour les nouveaux arrivants de la commune. La gestion des radiations et l'organisation des bureaux de vote lui incombent également.

Élodie Frenoy et Stéphanie Revelant interviennent aussi sur certains dossiers concernant les affaires scolaires puisqu'elles réalisent les inscriptions à l'école maternelle et sont chargées des dossiers liés à l'instruction en famille.

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les agents d'état-civil collaborent avec les hôpitaux, les pompes funèbres, la Préfecture, le tribunal, des généalogistes privés, les notaires, huissiers et avocats. Ouvert du lundi au samedi, c'est un service qui ne dort jamais. Élodie Frenoy et Stéphanie Revelant reçoivent en moyenne entre 20 et 40 personnes par jour ! Ces chiffres sont plus importants lors de périodes particulières comme lors des élections ou du recensement.

Le calendrier des CAFÉS CITOYENS

Annulées en raison du contexte sanitaire en 2021, les réunions de quartier vont pouvoir débiter afin d'enrichir le dialogue entre les élus et les habitants. Ces cafés citoyens se dérouleront aux dates, aux heures et aux lieux suivants :

- **Mardi 22 février** 18h30 – 20h00 : Espace Patrick Dupond pour le quartier de Halles / Sainte Radegonde / Quinconce.
- **Mardi 01 mars** 18h30 – 20h00 : Salle Altena pour le quartier du centre-ville
- **Mardi 08 mars**, 18h30 – 20h00 : Centre Social pour le quartier du Mont Saint-Quentin et du Vieux Mont Saint-Quentin
- **Mardi 15 mars**, 18h30 – 20h00 : Salle Jean Moulin pour le quartier de la Chapelette
- **Mardi 22 mars**, 18h30 – 20h00 : Gymnase des remparts pour le Faubourg de Bretagne

RETOUR SUR ... LA RENCONTRE CITOYENNE



Depuis le début du mandat, l'équipe municipale place la démocratie participative au cœur de ses actions. Après la première rencontre citoyenne du 8 mars dernier, l'accueil des nouveaux Péronnais en juin 2021, le bilan d'étape en septembre, une nouvelle rencontre citoyenne s'est déroulée le lundi 22 novembre, en salle Altena, à l'hôtel de ville. Le principe de ces rencontres citoyennes est de permettre à des Péronnais tirés au sort de venir à la rencontre de Monsieur le Maire afin d'échanger avec lui sur diverses thématiques et problématiques.

Lors de cette réunion, 10 citoyens se sont déplacés et les échanges se sont concentrés sur la question de la revitalisation du centre-ville, le développement des pistes cyclables en ville, la sécurité et les incivilités routières, l'arrivée du Canal Seine Nord Europe et le projet du Pôle Culturel.

Ces échanges sont l'occasion pour Monsieur le Maire d'aborder en toute transparence des dossiers parfois sensibles comme la déconstruction du Moulin Damay ou la circulation des poids lourds dans la commune et d'expliquer aux administrés ses démarches et les avancées des projets. Cette rencontre citoyenne s'est terminée sur une conclusion commune : Péronne est une ville agréable, qui gagne en dynamisme, qui est extrêmement bien fleurie et où il fait bon vivre !

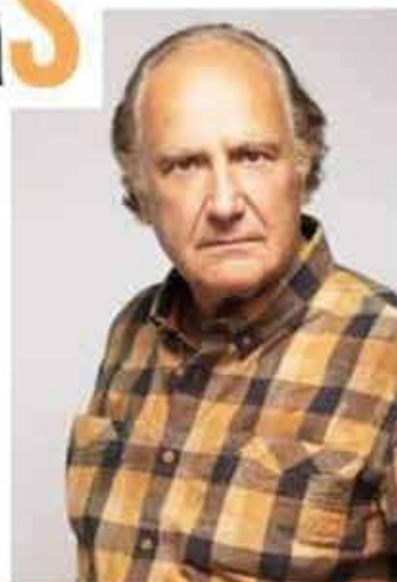
LES GRANDS THEATRES / JEROME FOUCHER PRESENTENT

THIERRY BECCARO **DIDIER GUSTIN**

JULIEN CAFARO **XAVIER LETOURNEUR** **MELANIE RODRIGUEZ** **FABIENNE GALLOUX**



LES CACHOTTIERS



UNE COMÉDIE DE LUC CHAUMAR

À PARTIR DE 27€

13 MARS 2022, 15h30 - ESPACE MAC ORLAN

RÉSERVATIONS SUR [SPECTACLES-PERONNE.FR](https://spectacles-peronne.fr) | RENSEIGNEMENTS AU 03.22.73.31.16

DES PETITS DÉJEUNERS GRATUITS SERVIS DANS LES CLASSES DE MATERNELLE

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit d'encourager la distribution de petits déjeuners dans les écoles.

De nombreuses études ont montré que la prise du petit déjeuner n'est pas systématique, notamment chez les enfants. Le Plan National Nutrition-Santé nous apprend par ailleurs que près d'un professeur des écoles sur deux identifie dans sa classe des élèves qui ont sauté ce repas.

Madame Lemaire – adjointe aux affaires scolaires, à la petite enfance et à la santé – a travaillé de concert avec Madame Maquet, chargée de mission académique de lutte contre la grande pauvreté et les équipes enseignantes des trois écoles publiques pour mettre en place le dispositif « petits déjeuners » dans les écoles de notre commune. Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages

Le 21 octobre dernier, une convention a été signée entre le Maire et le Directeur Académique des Services



de l'Éducation Nationale de la Somme pour la mise en place de ce projet à Péronne. La présente convention prévoit une distribution de 250 petits déjeuners, servis à raison d'une fois par semaine dans les classes de maternelle. Cette première mise en œuvre du dispositif pourra évoluer en fonction du déploiement du projet. Les premiers petits déjeuners ont été servis le 8 novembre pour le plus grand bonheur des enfants !

CLASSE DE NEIGE 2022

La classe de neige fait partie des souvenirs communs à des générations d'élèves scolarisés à Péronne.

Cette année, la classe de neige quitte Ristolas et prend la route de Vars-Les-Claux, pour la station Les Carlines, dans les Hautes-Alpes. Le séjour se déroulera du lundi 14 mars (départ en bus de Péronne) pour un retour le jeudi 24 mars en matinée.

La station des Carlines se situe à 1800 mètres d'altitude. C'est une station de ski moderne avec des résidences et des chalets éparpillés dans les sous-bois de mélèzes. Le domaine de ski compte plus de 180 kms de pistes avec 110 pistes, 55 remontées mécaniques. Si nécessaire, la station est équipée de canons à neige, garantissant la pratique du ski.

Au programme des activités : découverte du ski alpin et du ski de fond (les pistes jouxtent le chalet d'hébergement) avec l'encadrement des moniteurs de l'Ecole de Ski Français, animation avec les chiens de traîneaux, sortie raquette, veillées, découvertes culinaires, visite Place Forte de Montdauphin (érigée par Vauban). Au total, cette classe de neige

est proposée à 106 élèves scolarisés dans les écoles de la commune. Il convient de souligner l'implication très forte des enseignants dans la réussite pédagogique et éducative de ce séjour.



A NOTER : le vestiaire pour le prêt gratuit de vêtements de ski aura lieu le samedi 22 janvier 2022, de 9h30 à 11h30, à l'Espace Patrick Dupond, 1 avenue de l'Europe à Péronne.

Pour tous les renseignements et/ou dépôts des dossiers d'inscription : Maison de Quartier de Mont Saint-Quentin - 03.22.84.75.10

La parentalité au cœur des actions de la municipalité



Organisée par le réseau parentalité Haute-Somme, l'après-midi « Parent'aise en famille » s'est déroulée le samedi 23 octobre à la maison de quartier de Mont Saint-Quentin. Les familles ont pu profiter d'activités diverses et variées avec au programme : massage bébé, réalisation de cosmétiques, jeux, art thérapie, sophrologie, animations autour du livre, kamishibai, atelier musique, cuisine, méditation, ateliers créatifs pour Halloween... De quoi ravir les petits et les grands !

Dans la continuité, la bibliothèque municipale de Péronne a participé au « Festival des Parents des Bébé » organisé par la Bibliothèque Départementale de la Somme. À nouveau, les familles ont été choyées et ont pu profiter de nombreuses activités comme des ateliers créatifs, de jeux, des lectures de kamishibai et de livres. Le festival a été lancé par la représentation du théâtre sonore « Le Son du Bidon », par la Compagnie L'embardeé.

Le colis des aînés

Chaque année, le CCAS de Péronne offre un colis aux Péronnais de 70 ans et plus. En 2020, le contexte sanitaire n'a pas permis de réunir nos Aînés pour la distribution des colis qui leur ont été remis à domicile. Les conditions sanitaires étant favorables, cette année, la distribution aura lieu le :

**Judi 23 décembre 2021, à 15h00,
à l'Espace Mac Orlan**

Cette distribution sera agrémentée d'un spectacle. Le colis sera remis à l'issue de ce spectacle.

Le pass sanitaire est obligatoire.

MAJORITÉ

Chers Péronnais, chères Péronnaises, chers amis,

Nous vous souhaitons tout d'abord d'excellentes fêtes de fin d'année. Après deux ans de crise covid, il est essentiel de retrouver ceux qui comptent pour nous et de profiter de bons moments en famille ou entre amis. Les fêtes de fin d'année sont synonymes de joie, de partage mais aussi de projets. Et des projets, nous en avons pour notre ville !

Nous entreprendrons cette année la réfection des toitures les plus endommagées de nos biens municipaux. Nous tournerons également la page du Moulin Damay pour offrir un nouvel écrin de verdure au cœur de Péronne.

Certains promoteurs privés veulent investir dans notre ville et réfléchissent à l'implantation de nouveaux loisirs ou au rachat de l'ancienne concession automobile du centre-ville, ce qui prouve que Péronne redevient attractive, enfin !

Et comme à la nouvelle année nous nous souhaitons tous une bonne santé, je suis heureux de vous annoncer qu'un groupe souhaite implanter un pôle médical qui rayonnera sur tout le territoire. Nous ferons tout pour que ce projet voit le jour car Péronne doit pouvoir offrir un système de santé efficace à tous ses citoyens.

Toute mon équipe et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année, de la joie, de l'amour et de la santé,

Le Maire Gautier Maes et les élus de la majorité.

LES GROUPES D'OPPOSITION

Si on parlait santé ...

Qui n'a jamais eu de soucis pour trouver un rendez-vous chez le dentiste ou chez un ophtalmologiste ou pour retrouver un médecin généraliste quand le sien prend sa retraite et n'est pas remplacé...

Malgré de nombreuses promesses de campagne de M Maes et de ses nombreux colistiers issus de professions médicales ou paramédicales, le tissu médical de la Ville ne s'est pas amélioré depuis son arrivée en juillet 2020 ...

Pourtant, Monsieur le Maire, par ailleurs Président du conseil de surveillance de l'hôpital, devrait sérieusement se pencher sur la question médicale de ses concitoyens et notamment sur de futurs praticiens qui vont quitter notre Hôpital pour partir en retraite bien méritée après de longues années au service des Péronnais.

L'ouverture de la maison médicale située avenue Charles de Gaulle date de 2013, inaugurée par la Maire de l'époque Valérie KUMM. Qu'a-t-on fait depuis ? Rien !

La question de la santé est une question fondamentale pour les Péronnais et constitue une problématique pour les gens qui souhaitent s'installer dans notre région.

Quand la santé des Péronnais va-t-elle être prise en compte et au sérieux ? Le slogan de M Maes était « écouter pour agir ». Il n'écoute pas, encore moins ses oppositions mais n'agit pas plus pour la santé et dans d'autres domaines !

Chère Péronnaise, cher Péronnais,

Quand vous lirez notre billet, la distribution du magazine étant prévue pour le 15 décembre, nous serons dans l'ambiance de Noël, les cadeaux, les repas de fête, les enfants et petits-enfants à gâter... un peu de bonheur et d'insouciance après une année encore impactée par la covid.

Parce que nous sommes très attentifs aux finances de la ville, nous nous posons des questions. M le maire annonce la participation de la ville aux 4 jours de Dunkerque. Quel en sera le coût? Qui va payer? La ville? Le sponsor Gazelec? M le maire annonce la réalisation d'un bowling, là encore, alors qu'on nous parle de difficultés financières, quel en sera le coût? Qui va payer?

De plus, ce projet est lancé sans consultation ni concertation des élus que nous sommes, qu'en est-il de la démocratie? Il est vrai que lorsque nous ne sommes pas invités à certaines cérémonies, M le maire et sa majorité démontrent leur conception de la démocratie! En espérant que les aînés bénéficieront cette fois d'un colis de Noël plus conséquent, (après l'économie des 2 repas!) nous vous souhaitons chers Péronnaises et Péronnais, de bonnes fêtes de fin d'année.

Th. Dheymers, Dany Tricot, Philippe Varlet

ENERGIES RENOUVELABLES

CHAUFFAGE • GAZ

FUEL • BOIS



**POMPE À CHALEUR
CHAUDIÈRE À
CONDENSATION**

**BALLON
THERMODYNAMIQUE
POÊLE À GRANULÉS
ET BOIS**

**CHAUDIÈRE BOIS
ET GRANULÉS**

Paiement en 3 fois sans frais



Conseils • Etudes • Installations

2 avenue de la Gare • 80200 DOINGT-FLAMICOURT

03 22 84 26 59

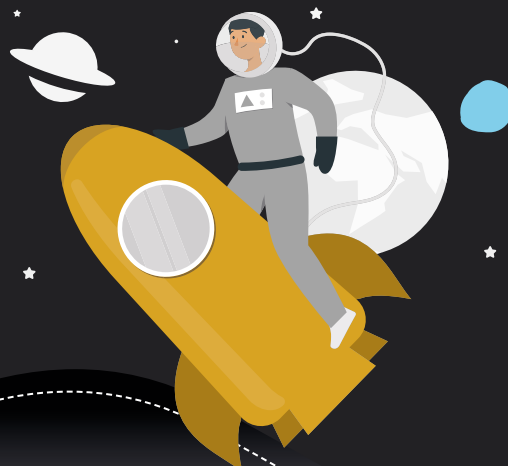


DÉVELOPPEZ VOTRE SITE INTERNET AVEC

WE ROCKET

Créateur de site internet

Nos astronautes vous accompagnent de la conception à la mise en ligne de votre site internet en assurant un suivi efficace pour atteindre vos objectifs et dépasser la limite terrestre.



04 75 51 88 40

info@werocket.fr - www.werocket.fr

Incubé chez AF Communication



GAZELEC



gazelec.fr

ÉNERGIES DU SANTERRE



by gazelec
energiesdusanterre.fr

G A Z • É L E C T R I C I T É • E A U

Voire énergie,
tout simplement !

DÉCOUVREZ NOS FORMULES "ÉLECTRICITÉ" :

ProElec Sénérité - ProElec Optima
DomElec Confort - DomElec Optima

ET NOS FORMULES DUO "GAZ/ÉLECTRICITÉ" :

Pour encore plus d'économie
DuoPro et DuoParticuliers

Retrouvez-nous sur

www.energiesdusanterre.fr



vous proposent une offre

ÉLECTRICITÉ VERTE qui est issue
à **100%** d'énergies renouvelables

32 faubourg de Bretagne
80200 PÉRONNE

www.gazelec.fr

www.energiesdusanterre.fr



03 22 73 31 82

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !



03 22 73 31 31

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !